



## Avenir d'ENGIE SA : de la fumée sans feu... ?

Lors du dernier CSE Central d'Engie SA, le dossier relatif aux orientations stratégiques nous a été présenté et dans ce dernier, nous avons découvert ce paragraphe bien énigmatique...en voici l'extrait :

### Perspectives 2024-2026 pour Engie SA

« ENGIE SA, société mère du groupe, regroupe des activités hétérogènes (HQ, GBU-HQ, R&I, GBS Energie, France Retail, GEMS, E&C, GPL Corse), correspondant à des périmètres managériaux distincts, au regard de l'organisation du Groupe mise en place au 1er juillet 2021.

L'organisation juridique d'ENGIE SA n'est donc pas alignée avec l'organisation managériale et business.

Des réflexions sont en cours, portant sur l'organisation des métiers, des responsabilités juridiques et d'exposition aux risques des différentes activités portées au sein d'ENGIE SA. »

### Des questions...

Nous avons bien entendu **tout de suite interrogé** la Direction d'ENGIE SA.

Que veulent dire ces quelques mots ? Quelles sont les réflexions en cours ? Qu'il y-a-t-il derrière « l'organisation juridique d'ENGIE SA n'est donc pas alignée avec l'organisation managériale et business » ?

Nous savons que le « sujet » **ENGIE SA est un « vieux serpent de mer »** que les Directions successives ont toujours voulu démanteler mais sans jamais vraiment aller au bout de leurs intentions...

### Des réponses floues...

La Direction s'est voulue rassurante. Il nous a été répondu que la réflexion était très **embryonnaire** à date et qu'aucune piste sérieuse n'était envisagée. La Direction a ajouté qu'à ce stade **aucun projet n'était sur la table** et ce ne sont que des réflexions pour potentiellement imaginer une vision différente de ce que pourrait être ENGIE SA à l'avenir.

### Quelles intentions ?

Alors **pourquoi l'avoir mentionné** dans le dossier si l'intention n'est pas claire ?

La Direction sait que si un quelconque projet venait à voir le jour, elle a une obligation réglementaire de l'avoir mentionné au préalable dans le dossier des orientations stratégiques présenté en CSEC sans quoi elle pourrait se le voir opposer devant les juridictions.

## Notre devoir : vous en parler !

Face à ces réponses laconiques ou pseudo rassurantes de la Direction, vos élus ont fait le choix de vous parler de ce sujet dès aujourd'hui en toute transparence et de vous tenir informés des étapes qui suivront.

## Unis pour agir, protéger et anticiper...

Face à ce que nous estimons être un risque « d'attaque d'ENGIE SA et de notre statut », vos élus sont convaincus que **le combat doit être collectif** et ont décidé de constituer une **intersyndicale avec les 3 OS** qui en ont accepté le principe.

Non, nous n'en savons pas plus et il ne se passera peut-être rien...mais nos expériences passées nous laissent imaginer que **quelque chose se prépare probablement en coulisse....**

Si un tel projet voyait le jour et si la structure juridique d'Engie SA évoluait, de nombreuses interrogations s'imposeraient à nous : Quid de notre statut ? Quid des rattachements juridiques ? Quid des impacts sur nos contrats de travail ? Quid de nos emplois ?

Alors par cette communication avec les Organisations Syndicales FO, CFDT et CGT, sans céder à la panique ou à l'alarmisme, nous vous réaffirmons notre engagement de toujours être transparents avec vous et de vous garantir que **nous nous battons pour la défense de nos droits et notre statut.**

Nous passons aussi un message clair à la Direction : nous ferons toujours front commun à tout projet qui viendrait modifier l'Entreprise et par conséquent le statut d'ENGIE SA.